

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0139/PR/MEFPCP portant transfert de propriété du Lotissement de Gabode III.

n° 2008-0139/PR/MEFPCP

Ministère

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation

Date de publication

27 février 2008

Numéro JO

n° 4 du 28/02/2008

Date du numéro

28 février 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°82/AN/00/4ème L du 17 mai 2000 portant création du et organisation du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire**VU** La Loi n°101/AN/05/5ème L du 10 avril 2005 portant création du Fonds de l'Habitat**VU** Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** L'Arrêté n°82-1523/PR/FIN du 07 novembre 1982 affectant au Ministère de la Défense une parcelle de terrain sise à Gabode.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Une parcelle de terrain d'une superficie de 86.159 m² sise à Gabode III, affectée au Ministère de la Défense par l'Arrêté n°82-1523/PR/FIN du 07 novembre 1982, est attribuée au profit du Fonds de l'Habitat.

Article 2

En contrepartie, le Fonds de l'Habitat devra procéder à la construction d'une nouvelle cité pour le relogement des militaires résidant actuellement à Gabode III. Une procédure d'accession à la propriété devra être mise en place par le Fonds de l'Habitat (location-vente).

Article 3

Cette parcelle de terrain sera viabilisée par le Fonds de l'Habitat dans le but de revendre le terrain parcellarisé aux particuliers.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié, exécuté et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH